

# NEWSLETTER

LABEL QUALIMÉTHA®

NOVEMBRE 2020



CONTACT CLUB BIOGAZ / ATEE / Secrétariat Qualiméthà® :

Marion MELIX ([m.melix@atee.fr](mailto:m.melix@atee.fr))

Tél. 01 46 56 41 42 / Portable : 07 61 84 69 26

2021 approche et de nombreuses entreprises continuent de s'engager dans la démarche Qualiméthà®, avec pour objectif une labellisation en début d'année prochaine.

## Entreprises en cours de préparation (Novembre 2020)

**35 AMO**



**43 Constructeurs**



**33 Process Méthanisation**  
**10 Valorisation Biogaz**

**13 MOE**



## En période COVID, possibilité de demander des audits en ligne



Afin de s'adapter au mieux aux contraintes de déplacement liées à la crise sanitaire jusqu'en janvier 2021, vous pouvez demander des audits « virtuels » aux trois organismes d'audit habilités Qualiméthà® : SGS, Afnor, Veritas. Cette option sera reconduite en fonction de l'évolution de la situation.

## La grille 8.5 disponible pour les audits

La grille Excel Qualiméthà® 8.5 est téléchargeable sur le [site internet du Club Biogaz](#). Cette grille servira de support aux audits à partir du 01/01/2021. Quelles nouveautés ?

**8.5**

- Cette grille a été « fusionnée » pour toutes les activités auditable, avec un système de filtres permettant d'afficher les critères qui concernent chaque candidat.
- L'activité « CONTRACTANT GENERAL » a été ajoutée pour faciliter l'audit des candidats faisant à la fois office de maître d'œuvre et de constructeur.
- Les textes de référence et textes réglementaires qui illustrent certains critères ont été ajoutés.

## La FAQ Qualiméthà répond à vos questions !

Accessible depuis le site internet du Club Biogaz, la [FAQ](#) est alimentée régulièrement par les questions des candidats sur les critères de la grille. N'hésitez pas à la consulter régulièrement. Pour toute autre question, contactez le secrétariat du label : [m.melix@atee.fr](mailto:m.melix@atee.fr) ou [qualimetha@atee.fr](mailto:qualimetha@atee.fr).

Retrouvez ici les **REPONSES** à vos **QUESTIONS** sur la grille !

<b>A</b>	<b>INGÉNIERIE FINANCIÈRE</b>	<b>G</b>	<b>ÉLECTRIQUE / AUTOMATISME</b>
<b>B</b>	<b>CONTRATS</b>	<b>H</b>	<b>GENIE MECANIQUE</b>
<b>C</b>	<b>ASSURANCES</b>	<b>I</b>	<b>AGRONOMIE</b>
<b>D</b>	<b>SECURITE MAITRISE DES RISQUES</b>	<b>J</b>	<b>CONDUITE BIOLOGIQUE</b>
<b>E</b>	<b>GENERAL PROCESS</b>	<b>K</b>	<b>MANAGEMENT DE PROJET</b>
<b>F</b>	<b>GENIE CIVIL</b>	<b>L</b>	<b>SYSTEME QUALITE</b>

# Qui peut être labellisé Qualiméthà® ?

Le label cible aujourd'hui trois activités : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre et Construction Lot Process Méthanisation / Valorisation du biogaz.

Le cas particulier des « contractants généraux » ou « clé-en-main » a été ajouté à la grille 8.5 : ces candidats doivent répondre à la fois aux critères de Maître d'œuvre et de Constructeurs.

Vous trouverez ci-dessous le tableau diffusé dans la Newsletter de Septembre-Octobre :

PEUT ÊTRE LABELLISÉ 	NE PEUT PAS ÊTRE LABELLISÉ 
 <p><b>Les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) « techniques »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fait le business plan</li> <li>✓ Réalise le dimensionnement</li> <li>✓ Conseille sur le process</li> <li>✓ Rédige le cahier des charges</li> </ul>	 <p><b>Les Bureaux d'études (BET) « spécialisés »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ BET réglementaires ou géotechniques</li> <li>✗ BET effectuant uniquement les études de faisabilité</li> <li>✗ BET réalisant le permis de construire</li> <li>✗ BET financiers</li> </ul>
 <p><b>Les Maîtres d'Œuvre (MOE) « méthanisation »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dirige l'exécution du contrat de travaux</li> <li>✓ Pilote le chantier</li> <li>✓ Gère les interfaces entre les lots</li> <li>✓ Aide à la réception des travaux</li> </ul>	 <p><b>Les Maîtres d'Œuvre (MOE) « spécialisés »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ MOE en charge du lot génie civil</li> <li>✗ MOE en charge du lot VRD</li> <li>✗ MOE en charge du traitement des odeurs uniquement</li> <li>Etc.</li> </ul>
 <p><b>Les Constructeurs « Process méthanisation » et « valorisation biogaz »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conçoit l'unité</li> <li>✓ Réceptionne les équipements</li> <li>✓ Assure le montage sur site</li> <li>✓ Assure la mise en service</li> </ul>	 <p><b>Les fournisseurs de matériel et d'équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Fournisseurs de pompes</li> <li>✗ Fournisseurs de moteurs</li> <li>✗ Fournisseurs d'agitateurs</li> <li>Etc.</li> </ul>



Tout candidat au label Qualiméthà® doit réunir l'ensemble des critères listés de la grille. Si un candidat ne répond pas à l'intégralité des critères de la grille, il doit étendre son offre commerciale en développant les compétences en interne ou en sous-traitant une partie des compétences manquantes pour prétendre à la labellisation. *Plus d'informations sur [la FAQ](#).*